



—COMMUNE  
DE  
**SAINT-LYÉ**

## Accueil collectif de mineurs sans hébergement

Projet pédagogique annuel 2016/2017

N° d'enregistrement de l'accueil :  
**0100077AP000116**

### SOMMAIRE

#### L'accueil et Son Environnement

- La carte d'identité
- L'organisateur
- Lieu d'accueil
- Description des locaux
- Les jours et heures ouvrables
- Les activités
- Le public
- Les repas
- Les transports
- Le budget
- Rappel des intentions éducatives
- Les projets et leurs objectifs

#### La Vie Quotidienne

- Le Périscolaire
- Le Restaurant Scolaire
- Les Mercredis
- Les Vacances
- Une journée Type

#### L'encadrement

- Le Personnel
- Rôle de chacun dans l'accueil de loisirs (animation, intendance...)

#### Conclusion/Evaluation

#### Annexe

- Le projet éducatif
- Le Règlement Intérieur de l'ACMSH
- Le règlement du restaurant scolaire
- Les Tarifs

## L'ACCUEIL ET SON ENVIRONNEMENT

### CARTE D'IDENTITE

#### 1. Organisateur :

Mairie de Saint-Lyé  
4 avenue de la Gare  
10180 Saint-Lyé  
☐ 03 25 76 60 07  
☐ 03 25 76 59 89

#### 2. Lieu d'accueil :

Accueil collectif de mineurs sans hébergement  
4 rue Henri Rodin  
10180 Saint-Lyé  
☐ 03.25.80.89.68  
**acmsh@saint-lye.fr**

L'accueil collectif de mineurs de Saint-Lyé est une structure communale.

La commune ayant signé un contrat enfance en 1995, elle a souhaité professionnaliser son secteur enfance et jeunesse.

L'accueil de mineurs est une structure donnant la possibilité à l'enfant de vivre des moments de distraction, d'échange, de découverte et d'éducation :

- La période de vacances est pour l'enfant un moment de repos, une phase où il se ressource. L'accueil doit donc lui permettre d'évoluer à son rythme dans une ambiance de joie et de détente.
- Lieu d'échanges entre enfants, avec adulte, l'accueil favorise la découverte d'environnement, de modes de vie, d'activités que l'enfant n'a pas l'habitude d'aborder.
- Milieu complémentaire de l'éducation familiale et scolaire, l'accueil de mineurs favorise l'apprentissage de la vie en collectivité et la progression vers l'autonomie et la responsabilité.

L'accueil de mineurs est également une structure sociale au service des familles. C'est pourquoi il se doit de favoriser des échanges relationnels entre les familles et le personnel d'animation.

Le projet pédagogique de l'équipe d'encadrement est à la disposition des parents (*Affichage sur la structure et/ou consultable sur le site de la collectivité : [www.saint-lye.fr](http://www.saint-lye.fr)*)

#### 3. Description des locaux :

L'accueil est situé à proximité de l'école maternelle et de l'école élémentaire, dans l'ancien groupe scolaire (cette partie du bâtiment a été réhabilité et a ouvert ses portes le 6 juillet 2012), le restaurant scolaire (nouveau bâtiment ouvert le 27 février 2012).

Il se compose de :

##### Partie réhabilitée :

- 1 couloir d'accès
- 1 sanitaire accès handicapé
- 2 salles d'activités (groupe primaire 6/12 ans)
- 1 coin cuisine (pour les ateliers culinaires)

- 2 salles d'activités (groupe maternel 3/6ans)
- 1 dortoir
- 4 sanitaires (dont 3 pour enfants/1 pour adultes)

Partie nouveau bâtiment :

- 1 Hall d'entrée (entrée commune avec le groupe scolaire primaire aux heures d'école)
- 2 sanitaires pour le public (homme/femme)
- 1 bureau de direction
- 1 infirmerie
- 1 salle polyvalente (pour des animations diverses)
- 1 salle d'invités
- 1 self (Pour les primaires/Service à table pour les maternels)  
Pendant les vacances service à table ou self en fonction des effectifs.
- 1 cuisine : Pièce pour préparations/Chambre froide, congélateur/Matériel de réchauffe (fours, bain-marie)/Stockage vaisselle propre/ Local poubelles
- 1 Chambre froide de livraison
- 1 local stockage (repas de secours...)
- 1 buanderie
- 1 vestiaire homme/Sanitaire, Douche
- 1 vestiaire femme/Sanitaire, Douche
- 1 salle du personnel
- 1 local pour produits et matériel d'entretien
- 1 sanitaire adapté pour les 06-12ans
- 1 sanitaire adapté pour les 03-6ans
- 1 hall de circulation (cour extérieur/accès école)

Les enfants ont accès à tout l'espace qui comprend :

- 2 préaux, pour des activités diverses.
- 1 grande cour goudronnée avec panneau de basket et 2 grands espaces verts.
- A proximité également deux terrains de football, deux terrains de tennis et un grand espace vert avec parcours de santé.
- Depuis mai 2006, les enfants peuvent accéder à un nouvel espace multisport, (tennis, foot, basket, roller etc.), mis à disposition à volonté, situé sur le stade.

Pour la période estivale :

- Une Rouchi (*grande tente*) est mis à disposition sur le site.
- Empreint de 15 tables et 30 bancs à la collectivité pour des animations extérieures.

Pour le groupe des maternels (3/6 ans) :

Ils bénéficient d'un accès direct à l'école maternelle. A disposition :

- Les 2 préaux, pour des activités et animations diverses.
- Des sanitaires.
- Une aire de jeux d'extérieur.

Pour le groupe des primaires (6/12 ans):

- Les enfants ont accès au préau de l'école primaire pour des activités ponctuelles ou des animations spécifiques à thèmes avec ou sans intervenants extérieurs.
- Des sanitaires

Pour les deux groupes : (Maternel/Primaire)

- A moins de 100 mètres est située la bibliothèque municipale à laquelle la structure possède un accès direct (hors horaire ouverture au public).
- A proximité le parc arboré de la mairie pour des activités ponctuelles telles que des grands jeux et des moments de détente.
- Depuis janvier 2008 la commune possède un minibus (9 places) à disposition de l'ACMSH pour des sorties ponctuelles.

#### 4. Jours et heures ouvrables :

##### Pour le périscolaire :

- Dates : **du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 7 juillet 2017**

*L'ACMSH sera fermé le mercredi 31 août 2016 au public. Réunion de pré-rentrée pour toute l'équipe (Animation-Intendance-Transport scolaire-Mairie)*

- Jours : **Lundi-Mardi-jeudi-vendredi**

- Heures : -Péri matin : **7h30/8h30**

-Péri midi :

- **Restauration scolaire de 11h30 à 12h15 pour les maternels**
- **Restauration scolaire de 11h35 à 12h45 pour les primaires**
- **11h30/12h30 et 13h/14h05 départs et arrivées échelonnées pour les enfants qui déjeunent à la maison (maternels et primaires)**
- **NAP de 13h à 14h**

-Péri soir : **16h30/18h30**

- Jour : **Mercredi**  
Heures : -Péri matin : **7h30/8h30**

-Péri midi : **11h30/12h30 pour les enfants non-inscrits à l'accueil de loisirs de 11h30 et 18h30**

##### Pour les mercredis :

- Dates : **du 07 septembre 2016 au 05 juillet 2017**
- Heures : de 11h30 à 18h30

L'accueil de l'enfant pour la période des mercredis fait l'objet d'une inscription chaque semaine.

Le restaurant scolaire est ouvert pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs l'après-midi.

*Par nécessité de service les animateurs déjeunent avec les enfants au restaurant scolaire de 12h à 13h (la restauration est réservée aux enfants présents l'après midi).*

##### Pour la période des vacances scolaires :

- **Automne, Hiver, Printemps, Été :**

*Fermeture de l'accueil pendant les vacances de Noël 2016 et 3 semaines en Août (dates définies par l'Elu de référence du service enfance jeunesse et vie locale)*

- Amplitude horaires de 7h45 à 18h (sauf en Août de 8h à 18h)

Les inscriptions se déroulent 3 semaines environ avant chaque période de vacances, auprès de la direction de l'accueil de loisirs.

Une plaquette d'information comprenant le fonctionnement de l'accueil de Saint-Lyé (horaires, inscriptions ...) est diffusée aux familles avec les programmes d'animation (activités, sorties...) au moment de l'inscription. Cette plaquette est également disponible sur le site internet de la collectivité.

Par nécessité de service les animateurs déjeunent avec les enfants au restaurant scolaire (service à table au cours de cette période, pas de formule self).

## 5. Les activités :

Le choix des activités sont élaborées en amont par l'équipe d'animation lors de réunions de préparation incluses dans le planning annuel. Le choix tient compte, tout au long de l'année, des envies et de l'âge des enfants en adéquation avec les objectifs fixés :

- Jeux de Société, de construction, de concentration et de coopération
- Jeux libres (sous forme d'ateliers)
- Coloriages(mandalas...), lectures
- Comptines et chants
- Jeux collectifs intérieurs, extérieurs, jeux sportifs et musicaux
- Grand jeu (chasse aux trésors, jeu de l'oie...)
- Activités artistiques et créatives selon les projets
- Sorties extérieures (culturelles, sportives, inter-centre...)
- Séjour été (9-12 ans)
- Nuitée été (6-9 ans)
- Veillées à thèmes
- Ateliers dans le cadre des NAP
- Projets divers annuel...

## 6. Le public :

L'accueil collectif de mineurs ouvre ses portes pour les habitants de Saint-Lyé et de ses environs, et accueille les enfants scolarisés âgés de 3 ans à 12 ans.

Le nombre d'enfants varie en fonction des différents services mis à la disposition des familles : extrascolaire et périscolaire (mercredi compris depuis le Décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles). Un suivi des inscriptions et des jours de fréquentation pour chaque enfant est mis en place pour la gestion du personnel et de l'organisation interne.

Dès le premier jour de la période (périscolaire ou extrascolaire) des jeux de connaissances sont mis en place entre animateurs et enfants, les règles de vie sont élaborées collectivement ainsi que la présentation de la structure pour les nouveaux arrivés. Ce moment est important pour l'accompagnement de l'enfant même si les enfants accueillis sont pour la plupart des habitués au service, «des fidèles». Pour chaque période, de « nouveaux arrivants » viennent se greffer sur les groupes «de fidèles ».

## 7. Les repas / Le temps de restauration-pause méridienne :

Le restaurant scolaire est un lieu privilégié d'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire. Il est organisé par la commune et il est utilisé par les enfants inscrits à l'accueil de loisirs. Les repas sont confectionnés par Elite Restauration (depuis janvier 2011) et sont livrés en liaison froide. La commande vers le prestataire extérieur est transmise chaque semaine en fonction de l'effectif soumis au système d'inscription.

### 7.1 Principes généraux

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée : 20 % du total énergétique le matin, 40 % au déjeuner de midi, 10 % à quatre heures et 30 % le soir.

Le temps du repas est l'occasion pour les enfants de se détendre et de communiquer. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir.

## 7.2 Organisation

Une refonte de l'organisation est du fonctionnement du temps du repas est en cours. L'objectif est de redonner du sens au temps de restauration, d'en faire un temps fort de la pause méridienne.

Le personnel du service enfance jeunesse vie locale et les élus sont mobilisés pour faire évoluer le fonctionnement actuel, dans l'intérêt des enfants. La mise en place de règles communes lors du déjeuner, le surcroît d'attention et d'écoute, l'aménagement du self, la qualité du repas et la mise en œuvre d'un projet traitant du gaspillage alimentaire et du recyclage sont des thèmes à développer au cours de l'année 2016/2017.

-----  
Actuellement, le service est assuré par le personnel communal (intendantes et animateurs). Les repas sont préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans notre cuisine dite "satellite" en liaison froide.

Le personnel du service intendance gère la mise en chauffe, la répartition des denrées (entrée/fromage/dessert) en cuisine ainsi que la présentation (ramequin..) au niveau du self-service. Les tâches sont réparties entre les intendantes au sein du restaurant scolaire (service self/à table, débarrassage, plonge, rangement, entretien...)

### Service du péri-midi : De 11h30 à 14h05

Déroulement : De 11h35 à 12h15 pour les maternels (durée de 30 à 40 minutes selon le menu) ou 11h35 à 12h45 pour les primaires (durée de 20 à 30 minutes)

L'inscription au restaurant scolaire se fait d'une semaine à l'autre (*commande des repas le jeudi*)

Nb : l'effectif est variable, entre 100 et 150 enfants le midi.

Sous forme de roulement (section primaire), les animateurs nécessaires déjeunent avec les enfants, par nécessité de service.

Le temps du repas est réparti :

- En formule self pour les enfants de primaire : accompagner l'enfant vers une plus grande autonomie à travers les règles de fonctionnement prédéfinies.

Mise en place d'outils pédagogiques (horloges pédagogiques) pour favoriser l'autonomie des enfants lors de la prise de repas (durée du repas : 20 à 30 minutes)

- En service à table pour les maternels (durée du repas : 30 à 40 minutes)

Après le repas, la pause méridienne se prolonge jusqu'à 14h05 (détente puis NAP).

#### ➤ Prise du repas en formule « self-service » sur la pause méridienne (section primaire) et du service à table (section maternelle) :

L'encadrement du public accueilli est renforcé par l'équipe de l'intendance dans l'accompagnement de l'enfant et la gestion du self et/ou du service à table, tenant compte d'une mission commune et cohérente avec celle de l'équipe d'animation.

Chaque fin d'année, une adaptation est organisée pour les enfants de grande section maternelle afin de les familiariser avec cette formule « self » en vue de leur rentrée en classe de CP.

#### ➤ Objectif général :

- Accompagnement vers l'autonomie tout en respectant le rythme de chaque enfant et l'environnement du self.

#### ➤ Objectifs opérationnels :

- Mise en place de règles communes
- Accompagner progressivement les plus jeunes (élèves du CP) vers la formule « self-service ». Pour cette tranche d'âge, la présence d'une animatrice lors du repas reste nécessaire au moins le premier trimestre, après un bilan son intervention sera adaptée par rapport aux besoins des enfants, l'objectif étant de les rendre autonomes avant la fin du 2ème trimestre.

- Favoriser l'apprentissage des règles de vie pendant la restauration (comportement à table, durée du repas, débarrassage des plateaux...)
- Favoriser la découverte des goûts, en encourageant les enfants à goûter des aliments différents de leurs habitudes.
- Mise en place d'outils pédagogiques favorisant leur autonomie, gestion de leur temps en fonction de leurs besoins personnels lors de la prise de repas (estimé à 20 minutes minimum, décliné sur des horloges pédagogiques).

### 7.3 Des menus adaptés aux besoins nutritionnels

La fréquence de présentation des plats est respectée afin de préserver l'équilibre alimentaire. Les menus sont élaborés par la diététicienne de notre prestataire.

### 7.4 Quelques recommandations

Il convient de prendre en compte le confort des enfants, lors de la prise du repas, dans un environnement agréable :

- aménagement des locaux
- mobilier adapté
- attention portée aux nuisances sonores, etc.

La consommation d'aliments par les élèves pendant les récréations relève du choix des parents. Il est de leur responsabilité de veiller à préserver l'équilibre alimentaire en privilégiant la consommation d'un fruit ou d'une barre céréalière.

Il faut veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité. Les installations sanitaires permettent le lavage et le séchage des mains.

### 7.5 L'éducation nutritionnelle et l'éducation au goût

L'éducation nutritionnelle à l'accueil de loisirs doit être reliée à la vie sociale et tenir compte de la diversité des modèles dans les différentes cultures. Le goût s'apprend, s'éduque, s'acquiert dans le temps. Il peut être le point de départ pour toute une série d'activités :

- organisation d'animations dans le cadre d'ateliers de découverte ;
- valorisation du patrimoine culinaire ;
- promotion des produits de bonne qualité ;
- découverte des odeurs, des saveurs, des épices et des essences ;
- explication des secrets de fabrication ;
- exercice de l'esprit critique face aux tendances et aux médias.

### 7.6 La sécurité des aliments

L'obligation de sécurité pour les aliments offerts à la consommation humaine, sous quelque forme que ce soit, est un des fondements du droit alimentaire. Pour assurer cette obligation, la politique de sécurité alimentaire de l'Union européenne vise notamment à protéger la santé et les intérêts des consommateurs. Pour atteindre cet objectif, l'Union veille à établir et à faire respecter des normes de contrôle en matière:

- d'hygiène des denrées et produits alimentaires
- de santé et de bien-être des animaux
- de santé des plantes
- de prévention des risques de contamination par des substances externes

### 7.7 Allergies alimentaires

Il est difficile de prévoir des menus spécifiques pour les élèves dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier.

La mise en place de "paniers repas" est prévue dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé. La famille assure alors la pleine responsabilité de la fourniture du repas, du conditionnement et du transport. La chaîne du froid doit être impérativement respectée, de la fabrication du repas par la famille jusqu'à sa présentation à l'enfant lors du déjeuner au restaurant scolaire.

#### 8. Les transports :

Une consultation concernant les transports en autocar est réalisée par la commune tous les ans afin de réaliser des économies d'échelle (recensement des besoins en transport pour les 2 écoles et les 2 accueils de loisirs (ACM-CJA).

Les *Cars Collard* ont été retenus pour les déplacements hors département et *Les Courriers de l'aube* pour ceux du secteur local sur l'année 2016.

Par ailleurs, la commune dispose d'un mini bus (9 places) pour divers déplacements.

Enfin, les élèves de la commune ont toujours bénéficié d'un transport scolaire intramuros organisé par le Conseil Général (matin et soir).

Deux accompagnatrices de transport (agents de la collectivité) encadrent les enfants à l'intérieur des cars de transport scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2012-2013, le transport des enfants de leur domicile vers le groupe scolaire et inversement ne s'effectuera plus que le matin et le soir. En effet, à la demande du Conseil Général, l'application de la charte départementale des transports scolaires prévoit une suppression du transport scolaire du midi lorsqu'une restauration collective est proposée à proximité de l'école.

#### 9. Le budget :

La direction et son équipe d'animation font part de leurs projets annuels déclinant les besoins matériels et budgétaires qui restent soumis à l'avis de la commission enfance jeunesse et votés par le conseil municipal en début d'année civile.

#### 10. Rappel des orientations éducatives

**Se référer au projet éducatif (voir pièce annexe) complété par les éléments suivants :**

- Continuer de sensibiliser les enfants en les faisant participer activement dans la réflexion et la mise en place des mots clés et des valeurs simples de la vie quotidienne :
  - Les règles de politesse et de civilité
  - Respect des règles, des lois, des lieux et du matériel
  - Accepter les différences
  - Thématiques : Hygiène-Tenue correcte-Violence –Honnêteté...
- Avoir une démarche de continuité, de complémentarité avec la famille, en cohérence avec l'école et dans le respect du rythme de l'enfant.
- Respect et garantie de la sécurité physique et morale du mineur. Les intentions éducatives doivent aussi permettre à l'enfant :
  - De mieux comprendre son environnement éducatif, culturel, social, et doit l'aider à être un acteur d'aujourd'hui et de demain
  - De s'épanouir et de construire une vie dynamique et enrichissante, propre à favoriser le développement de son milieu

- De favoriser le lien social en renforçant les solidarités, les relations inter-générationnelles, les partenariats, les échanges de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être
  - De définir ses propres besoins : Précisément, l'animateur doit veiller à ce que ceux-ci soient satisfaits.
- Besoins physiologiques : éducation à la santé, éducation nutritionnelle, respect du rythme de l'enfant (Temps du repas ; Sieste, temps calme ...)
  - Besoin affectif : ambiance dans la structure entre enfants, dans la relation enfant-adulte, rôle de l'animateur dans sa fonction d'écoute, de confident, de conseil
  - Besoin d'autonomie : possibilité pour l'enfant de choisir son activité, respecter son besoin d'isolement et son souhait de non-activité, « le laisser-faire » sans consigne particulière, respect de sa liberté
  - Besoins de socialisation : accepter la vie en groupe, apprendre à partager, respect des règles définies au cours de jeux collectifs, respect de l'autorité et des autres enfants, gérer la personnalité de l'enfant par rapport à la collectivité, intégrer les règles de vie, les valeurs essentielles (respect, politesse, tolérance...)
  - Besoin d'expression, de créativité, d'échanges : activités manuelles, découverte de domaines inconnus, sorties culturelles, échanges avec partenaires (peintres, artisans etc...), épanouissement par la découverte d'horizons nouveaux, respect de son droit à la parole.
  - Besoin de se distraire, de s'amuser : plaisir dans les activités, choix en fonction de ses envies, détente et bien être en dehors de l'école
  - Besoin de responsabilisation : devenir un adulte responsable et respectueux (notion de citoyenneté)

Au travers de ces orientations, les activités doivent également préserver les notions d'enfance, de plaisir, d'épanouissement, de jeux et de rêve.

### *11. Les projets et leurs objectifs : (cf. PEDT- Projet éducatif-voir annexe évaluation 2015-2016/perspectives 2016-2017)*

Notre projet et notre mode de fonctionnement prennent en compte nos intentions éducatives en cohérence avec le projet éducatif de la commune de Saint-Lyé.

#### 11.1 NAP :

Cette année encore, l'équipe d'animation pérennisera les actions mises en œuvre durant l'année 2015/2016. Ainsi nous ferons évoluer les NAP en intégrant de nouvelles activités dans la programmation. Par ailleurs, des liaisons seront développées entre les NAP afin de les fédérer autour d'un spectacle et/ou autour d'un temps commun, convivial mélangeant représentation, jeux, repas ; nommé « PIK NAP » réunissant les groupes d'enfants (maternel et primaire), les animateurs, intervenants et les enseignants des écoles qui a eu lieu le 30 juin 2016.

Les temps d'activités sont établis par périodes et par cycles avec les animateurs et des intervenants extérieurs.

La perspective envisagée pour 2016-2017 sera d'ajuster le fonctionnement général et la programmation aux attentes du public et aux problématiques rencontrées précédemment.

L'équipe pédagogique devra participer activement à la mise en œuvre des NAP, le projet s'articulera autour de 3 modules ou groupe d'activités :

- Atelier « j'apprends et je progresse »
- Atelier « je choisis mon menu d'activités »
- Atelier « je joue comme je veux »

En collaboration avec des associations, des intervenants extérieurs viendront compléter cette programmation :

- « association En piste l'artiste » 12 séances (culture scientifique, les arts, le patrimoine, la citoyenneté...)
- « Ludothèque itinérante la TROTINETTE » 6 séances
- « Ludothèque la GIRAFE » 6 séances jeux société, KAPLA...
- « The Lord of the floor » 12 séances de break dance
- « Association RHEO » 12 séances de percussions et sculpture

Nous mettrons en place différents outils en lien avec la programmation afin d'évaluer à la fois l'intérêt des enfants et la pertinence des apprentissages organisés au sein des locaux de l'ACM et des locaux municipaux (salle de danse, salle des fêtes, club juniors-ados, salle de la maison pour tous et Henri Rodin)

### 11.2: AUTRES PROJETS :

Les projets à développer cette année et qui ont commencé à être amorcer lors de réunions de travail autour de différentes thématiques par l'ensemble de l'équipe d'animation porteront sur :

- Le temps de restauration-La pause méridienne (Voir paragraphe 7 : Les repas)
- Le gaspillage alimentaire et le traitement des déchets (Voir paragraphe 7 : Les repas)
- Le comportement des enfants en cohérence éducatif /L'autorité éducative
- La vision et la qualité de l'accueil de loisirs (cohésion d'équipe, charte collective, pertinence éducative...)
- Développer des actions innovantes et valorisantes
- Développer les partenariats et les relations inter générationnelles

-----

#### ➤ Passerelle « maternelles-primaires » :

- Développer des actions communes visant à aider, à adapter l'enfant vers des animations et des rythmes de vie collective différents, enrichir le relationnel et le partage.
  - Des ateliers « peinture » : Continuité du projet 2016 « Décorons notre lieu de vie »
  - Réalisation d'une fresque sur les 4 saisons :
    - Objectif général :
- Pour s'éveiller à l'art en s'amusant.
- Créer une cohésion de groupe à travers la réalisation où chacun pourra apporter sa touche personnelle en utilisant les différentes techniques abordées précédemment.

#### ➤ Objectifs opérationnels :

- Les « mini-graines d'artistes » vont pouvoir s'exprimer de manière différente à travers des toiles en réalisant leurs propres créations sur les thèmes d'œuvres de « Grands Maitres » ou par des "petits bricolages", et découvrir de nouvelles techniques de peinture afin de développer la motricité fine, l'esprit créatif et d'agrémenter la décoration de leur lieu de vie collectif.

➤ Création d'un MONOPOLY de Saint-Lyé : (projet débuté en fin d'année scolaire 2016)

➤ Objectif général :

- Faire découvrir, ouverture sur l'environnement local commune en créant le jeu de Monopoly de Saint-Lyé : « Monofolies »
- Développer la notion de citoyenneté, l'entraide et l'imaginaire
- Valoriser l'enfant au travers de la création

➤ Objectifs opérationnels :

- Etablir règles du jeu avec le groupe d'enfants
- Définir l'aspect du jeu, la maquette (choix du titre, des rues et monuments de la commune, la taille, les couleurs, les matériaux...)
- Mise en place de la maquette personnalisée avec les photos prises lors des sorties dans Saint-Lyé
- Confection du jeu mis à disposition de l'accueil de loisirs et de la bibliothèque municipale pour le public.
- Volonté de présenter la création à l'équipe municipale

➤ Découverte de sports innovants et de coopération, tournois sportifs, parcours de motricité :

➤ Objectif général :

- Développer l'esprit d'équipe, la confiance, l'attention d'un groupe ;
- Mettre en valeur le côté solidaire essentiel à la vie en société, en collectivité
- Découvrir une activité sportive à travers le jeu.
- Développer l'entraide et la solidarité en visant un objectif commun
- Proposer des activités motrices collectives et originales.
- Faire se rencontrer les différents acteurs des accueils de loisirs au sein d'un projet commun.
- Donner à l'enfant un moyen de valorisation par l'action motrice

➤ Objectifs opérationnels :

- Avoir un rôle pédagogique en diffusant les règles de vie et d'hygiène qui encadrent le sport (avoir une alimentation variée et équilibrée, savoir s'échauffer, connaître son corps, savoir s'hydrater...)
- Aborder les notions de respect des règles et d'autrui.
- Développer l'entraide et l'esprit collectif
- Perfectionner les conduites motrices
- Améliorer la sécurité des actions et l'aisance corporelle
- Se connaître, connaître les autres et les respecter
- Donner le sens de l'effort et de l'éducation collective
- Développer l'autonomie, la responsabilité, la santé, la solidarité
- Se confronter à différentes situations : jouer en équipe, contre un adversaire, connaître et respecter les règles du jeu, apprécier les règles de sécurité, savoir défier ou être défié, accepter la défaite, respect de l'adversaire ...
- Mise en place d'action concrète (*ex : en participant à une action de solidarité nationale, fédératrice Oval' Cup... -sports coopératifs-rencontre inter-centre...*)

➤ Collaboration avec la bibliothèque :

- Chaque mercredi, sortie à la bibliothèque avec le groupe des maternels pour de nouvelles histoires racontées par la responsable de la bibliothèque autour de thèmes choisis et sous différentes formes (Kamishibai, raconte tapis...).
- Intervention de la responsable de la bibliothèque dans le cadre des NAP.

- Plusieurs animations sont proposées sur l'année avec des intervenants extérieurs (ex : spectacle vivant)

- Objectif général :

- Créer et renforcer l'habitude de lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge

- Objectifs opérationnels :

- Faire découvrir des supports autres que le livre (théâtre d'ombres...)
- Permettre aux enfants de fréquenter les bibliothèques
- Faciliter la fréquentation individuelle hors temps scolaire
- Apprendre comment fonctionne les bibliothèques pour atteindre l'autonomie dans les lieux
- Donner le goût de lire et faire découvrir la diversité et la multiplicité des textes.

Ateliers développés sur la période des vacances scolaires et mercredis

➤ « Ateliers culinaires » (*Sur les vacances scolaires et Mercredis en après-midi*) :

- Favoriser l'apprentissage des gestes culinaires et l'utilisation des outils de la cuisine
- Développer la notion de « Plaisir » de se rassembler autour de la cuisine pour accentuer l'envie de se mettre à table et de confectionner des recettes pour les autres
- Avoir le choix des recettes (compréhension -respect des recettes...)

➤ Accueils « Petits déjeuners » (*Vacances scolaires de 8h à 9h*)

➤ Objectif général :

- Favoriser l'apprentissage des règles de vie et de santé

➤ Objectifs opérationnels :

- Faire découvrir aux enfants de nouvelles saveurs
- Découvrir des traditions culinaires différentes à travers les petits déjeuners du monde (canadien, allemand, espagnol, anglais... et connaître d'autres cultures).
- Créer de liens et passer un bon moment avec ses camarades
- Apprendre le partage, le respect des autres et des règles de vie (débarrasser, nettoyer, ranger)
- Prendre le temps de déjeuner.

## ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

### ➤ Périscolaire :

#### ▪ Déroulement : Amplitude de 7h30 à 18h30

En majorité, les enfants sont présents toute l'année et connaissent bien les locaux d'accueil et le personnel encadrant. Ils sont demi-pensionnaires pour la plupart.

L'inscription : Aux services Périscolaire : matin/midi/soir se fait à l'année à l'aide du dossier d'inscription.

Les enfants et leurs parents sont accueillis par le personnel d'animation. Les enfants sont répartis en deux groupes et par tranches d'âge (Maternel/Primaire).

Dès leur arrivée, ils doivent se présenter aux animateurs pour s'inscrire et pour toutes transmissions nécessaires au bon déroulement de la journée:

- 2 animateurs en péri matin/1 directrice ou directrice adjointe
  - 4 animateurs en péri soir en fonction des roulements et des effectifs /1 directrice ou directrice adjointe
  - Cette organisation permet de répondre aux besoins des enfants, tout en respectant leurs rythmes de vie, en leur offrant des loisirs récréatifs en adéquation avec les différents temps de la journée.

#### ▪ Accueil du matin : De 7h30–8h30

Les enfants sont déposés à l'accueil par les familles. Un pointage des présences est effectué ainsi qu'un relevé des transmissions des familles.

Des activités adaptées au temps du matin sont proposées en « petits coins » pour répondre à l'arrivée progressive des enfants et favoriser l'accueil et la séparation d'avec les parents pour les plus jeunes.

Les maternels et primaires sont accompagnés aux abords de l'enceinte des écoles par les 2 animateurs du service du matin.

Ceux accueillis au bus à partir de 8h20 sont également accompagnés vers les entrées des écoles respectives par les accompagnatrices.

Une direction ACMSH et un enseignant de l'école primaire se trouvent dans le hall d'entrée de la structure afin d'accueillir le public et les familles extérieurs.

#### ▪ Service du péri-midi : De 11h30 à 14h05

Restaurant-Scolaire : « Pause méridienne »

Déroulement : De 11h30 à 12H30 (maternels) ou 11h30 à 12h (primaires)

L'inscription au restaurant scolaire se fait d'une semaine à l'autre (*commande des repas le jeudi*)

Nb : l'effectif est variable, entre 100 et 155 enfants le midi).

Les animateurs déjeunent avant le service, les enfants, eux, déjeunent en 1h environ pour le service des maternels (service à table) et en 30 minutes pour le service des primaires.

Le temps du repas est réparti :

- En formule self pour les enfants de primaire : accompagner l'enfant vers une plus grande autonomie à travers les règles de fonctionnement prédéfinies.

Mise en place d'outils pédagogiques (horloges pédagogiques) pour favoriser l'autonomie des enfants lors de la prise de repas (durée du repas : 30 minutes)

- En service à table pour les maternels (durée du repas : 1 heure)

Prise en charge par les enseignants à partir de 14h05.

▪ **Accueil du soir : De 16h30 à 18h30**

L'organisation est similaire à celle du temps du matin afin de permettre aux enfants de se détendre après une journée d'école en répondant à leurs besoins en respectant leurs rythmes.

Le goûter est tiré du sac.

Les enfants reprennent le transport scolaire accompagnés des enseignants à la sortie de la classe puis des ATSEM à la sortie du groupe scolaire. D'autres sont inscrits à l'accueil du soir.

Les enfants peuvent rester en étude surveillée, temps géré par les enseignants de l'école primaire de 16h30 à 17h30.

**A 16h30 :** Les 4 animateurs (en fonction du planning annuel) en service du soir encadrent les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

**A 17h30 :** Un animateur se détache et accueille les enfants inscrits à l'étude surveillée. Loisirs récréatifs jusqu'à l'arrivée des parents. Départ échelonné jusqu'à 18h30.

➤ **Mercredis :** Amplitude de 11h30 à 18h30

▪ **Déroulement :**

Les enfants sont accueillis après la sortie de l'école à 11h30. Ils déjeunent tous ensemble à 12h (restauration réservée aux enfants présents l'après-midi). Les enfants qui déjeunent à la maison peuvent être accueillis à partir de 13h30.

L'accueil de loisirs ouvre ses portes pour les enfants de Saint-Lyé et ceux de l'extérieur.

L'inscription : se fait toujours du mercredi précédent pour le mercredi concerné

➤ **Vacances scolaires:** Amplitude en Juillet : 7h45-9h – en Août : 8H-9h

L'inscription : se fait environ 3 semaines avant chaque période

**A chaque début de période de vacances :**

- ✓ *Présentation du personnel et des groupes d'enfants*
- ✓ *Mise en place de jeux de connaissance*

## UNE JOURNEE TYPE En période de vacances scolaires

*7h45 (8h)-9h* : Accueil échelonné par groupe d'âge, transmission avec les parents.

### Début de l'animation :

*9h* : échange entre enfants par groupe d'âges (forum, chants, jeux etc.)

*Vers 10h* : Présentation de l'activité et mise en place par groupes et par tranches d'âges (adapté en fonction du besoin de l'enfant)

*Vers 11h45* : rangement de la salle, du matériel utilisé. Passage au toilette, lavage des mains.

*Temps calme* : En fonction du nombre d'enfants et des besoins de chacun.

*12h -12h45* : repas

*12h45-14h* : *temps calme* pour le groupe des moyens/ grands (lecture, jeux de société), pour les petits (temps calme ou repos, lecture), *sieste* pour les tous petits avec un réveil échelonné en fonction de leurs rythmes.

*A partir de 14h* : reprise des activités (manuelles, jeux, etc.) par groupes.

*16h* : rangement de la salle, du matériel utilisé. Passage aux toilettes, lavage des mains.

*Vers 16h15* : goûter par groupes d'âges ou goûter collectif suivant l'occasion (anniversaire, réalisation du goûter).

*16h45-17h* : Temps libre jusqu'à l'arrivée des parents (jeux extérieurs suivant la météo, jeux de société, lecture, chants...Départ échelonné des enfants, transmissions avec les parents, échanges).

### Fin de la période d'animation :

*De 17h à 18h* : Accueil des familles et transmissions.

*18h* : Fermeture de l'accueil de mineurs

Pour les mercredis : Journée type à compter de 12h

## L'ENCADREMENT

### 1. Le personnel :

<b>ENCADREMENT ACM</b>	1 directrice (Auxiliaire de Puériculture) Titulaire /BAFA/BAFD/PSC1/SST (VAE BPJEPS LTP en cours)				
	1 adjointe à la direction Titulaire/BAFA/BAFD/PSC1				
<b>SECTIONS</b>	<b>SERVICES</b>				
<b>Section maternelle</b>	Périscolaire (Matin-Midi-Soir)	Restaurant Scolaire	Accueil Récréatif/ NAP-périmidi	Périscolaire Mercredis Accueils péri midi	Vacances Scolaires
1 animatrice/titulaire /BAFA/PSC1					
3 ATSEM		2ATSEM en roulement (restauration- accompagnement sieste)		1 ATSEM de 11h30 à 12h30	
1 animatrice/contractuel/ CAP P-E/PSC1					
1 agent non diplômé/CDD	Transport scolaire	Transport scolaire	Accompagnement NAP		
1 animatrice/contractuel/CAP P-E/PSC1				En fonction des besoins du service	En fonction des périodes
<b>Section Primaire</b>	<b>SERVICES</b>				
1 coordinateur des NAP (section maternelle et primaire) et animateur /titulaire BEATEP/PSC1					
1 responsable de la bibliothèque /titulaire BEATEP/PSC1					
1 animateur /titulaire/BPJEPS/PSC1					
1 animatrice/titulaire BAFA/PSC1/SST					
1 animatrice/contractuel/BAFA/PSC1				De 11h30 à 12h30 En fonction des besoins du service	En fonction des périodes
1 animatrice/contractuel/BAFA/CAP P-E					
1 animatrice/contractuel/CAP P-E/BAFA en cours				En fonction des besoins du service	En fonction des périodes
En collaboration avec des associations, intervenants extérieurs par périodes					
	1 BPJEPS option sport collectif « En piste l'artiste »				
	Ludothèque itinérante « La Trottinette »				
	Ludothèque itinérante « La girafe »				
	« The Lord of the Floor »				
	"Association RHEO"				
<b>Service Intendance</b>	<b>Restaurant scolaire-Entretien locaux</b>				
1 responsable/titulaire/PSC1					
1 agent/titulaire/PSC1					
1 agent non diplômé : en remplacement d'1 agent titulaire en Congé Maternité					
1 agent/titulaire/PSC1					
1 agent non diplômé/CDD	Transport scolaire			Transport scolaire et En remplacement	En fonction des périodes
1 agent non diplômé		occasionnel			

## 2. Rôle de chacun à l'accueil de loisirs :

Les rôles et les fonctions du personnel, ne seront efficaces qu'à condition que chacun accepte de jouer le sien dans un esprit de convivialité, d'entraide mutuelle, de confiance réciproque et de respect de l'autre (adultes/enfants).

### **S'intégrer à la vie collective :**

- vivre ensemble
- respecter les autres :
  - les enfants
  - les parents
  - le personnel
  - se respecter soi même
  - respecter les locaux et le matériel
- respecter le travail des collègues et leur investissement personnel
- être attentif à la valeur d'exemple qu'il représente

### ➤ Rôle de la direction :

La direction (directrice/directrice-adjoint) se doit d'être en capacité d'animer.

La directrice-adjointe est référente et responsable pour les sorties extérieures et séjours.

La présence d'une complicité dans le travail, et une bonne organisation dans la répartition des tâches est indispensable pour favoriser les échanges avec l'équipe d'animation, le public.

### **Fonction éducative :**

- conceptrice du projet pédagogique et des projets d'activités
- organisatrice de la vie sociale : elle assure les relations avec les familles, enfants et le personnel
- Elle est garante du bon fonctionnement de l'accueil dans le cadre et la loi et préserve la sécurité physique et affective de chacun
- Vigilante sur les règles de sécurité (encadrement, sorties...)

### **Fonction de gestion :**

- financières : facturation, gestion avec les intervenants extérieurs, dépenses
- administrative et cadre juridique (DDJS, PMI) : soucieux du respect de la réglementation en vigueur
- elle délègue des responsabilités au personnel
- elle assure l'hygiène alimentaire et sanitaire
- elle est responsable des locaux et du matériel

### **Fonction d'animation :**

- Animation de l'équipe
- Formation des animateurs, aider chacun dans ses fonctions (explications, animer en binôme..) et des animateurs stagiaires
- Relations extérieures (partenaires, intervenants)

### **Fonction communication :**

- Avec l'équipe d'animation :
  - Maintenir la cohésion au sein de l'équipe
  - avoir une critique constructive
  - Conseiller et écouter les remarques de l'équipe
  - Aller dans le sens du projet pédagogique
  - Encourager les animateurs à s'auto évaluer
- Avec les enfants et les familles :
  - Se tenir à l'écoute

- Conseiller
- Rassurer
- Avec la correspondante de presse
- Avec l'organisateur et les intervenants extérieurs

➤ Rôle des animateurs :

- Connaître son public
- Veiller à la sécurité de chaque enfant
- Animer : donner vie à un groupe d'enfants nécessite donc de dynamisme, rigueur, et entrain.
- Respecter l'enfant en tenant compte de ses besoins et de son rythme.
- Adopter une attitude éducative envers l'enfant :
  - Favoriser les valeurs morales : politesse, respect, partage, tolérance
- Respecter les bases du projet pédagogique et aller dans le sens des attentes de la direction
- Travailler en équipe pour favoriser le bon fonctionnement de la structure :
  - Organiser, s'impliquer, écouter, proposer et échanger ses propres idées
- Utiliser son savoir-faire
- S'évaluer
- Respecter les horaires et les règles de la structure.

➤ Rôle du personnel de l'intendance :

Assurer le fonctionnement des services qui lui sont confiés :

- réchauffer les plats, dresser le couvert
- vérifier la quantité des repas livrés en fonction des effectifs et les dates de validité des plats
- entretien des locaux et du matériel de restauration
- connaître le public et aider au service
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur

## CONCLUSION

Sans oublier que les périodes des mercredis et des vacances scolaires sont des moments de repos et de coupure scolaire, l'équipe d'animation attache une grande importance à la notion de plaisir en proposant des activités tout en respectant le rythme de l'enfant. En favorisant les temps libres et calmes, à travers tous nos moyens pour faire travailler l'imagination de l'enfant, développer sa créativité et favoriser la prise d'initiative. L'enfant est libre dans ses expressions tout en respectant les règles de la vie collective, avec les limites fixées ensemble au préalable entre les animateurs, les autres et lui-même. Nous attachons une réelle importance aux valeurs essentielles (politesse, respect, tolérance)

## EVALUATION

Sous 3 formes :

a. Quantitative :

- La fréquentation prévue: en fonction des inscriptions.
- La fréquentation réelle : en fonction de la fréquentation effective au moment de la facturation.

Un tableau représentant les fréquentations sera mis en place.

Bilan écrit à l'organisateur comprenant la fréquentation réelle avec le nombre d'enfants, l'âge et leur domiciliation. Les animations prévues et réalisées, le coût.

b. Budgétaire :

- Les animations prévues et réalisées
- Le coût par animation et globale de la session

Qualitative :

Avec l'équipe d'animation :

Des réunions de préparation ont lieu avant chaque période afin de revoir le projet pédagogique :

Choix des activités, les différents moyens en cohésion avec les objectifs généraux.

- Sous forme d'une réunion de bilan, après la période qui comprend des échanges sur les difficultés rencontrées, les points forts et faibles, ce qu'il faut améliorer, les remarques, le comportement des enfants...
- Au travers d'une grille d'évaluation comprenant divers critères pour l'équipe d'animation et le public en fonction des objectifs poursuivis (grille préparée en amont).

Avec les enfants :

Le temps d'évaluation est quotidien, l'enfant a la possibilité de s'exprimer et de faire part à l'équipe d'animation de ses sentiments (motivation, souhait, les points positifs et négatifs des moments passés en collectivité).

Avec le comité de pilotage du PEDT :

Réunions pendant l'année 201/2017 avec les différents acteurs éducatifs.

## ANNEXE

- Les règlements intérieurs de la structure (accueil de loisirs + restauration scolaire)
- Les tarifs (*modifier au 1<sup>er</sup> septembre 2016*)
- Projet éducatif
- Bilan NAP et perspective 2016-2017